

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE SAINTE FOY SAINT SULPICE**

**SEANCE DU 17 FEVRIER 2023**

Del2023-02-11

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202210-20230217-DEL2023-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2023

Date de la convocation : 09 février 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire

**PRESENTS** : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - THIVOLET D. - REBOUX A. - JURINE T. - COUTURIER A. - DE OLIVEIRA F. - VERCHERAND P. - VIAL F. - Mmes BARROUX V. - TRICAUD M. - MOREL P.

**ABSENTS EXCUSES** : Mrs PALLUAT DE BESSET D. - DUINAT J. - RICO S. -

**ABSENT** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr Gilles PONVIANNE

**OBJET : REVISION DU LOYER DE L'APPARTEMENT AU DESSUS DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire au-dessus de la mairie quitte le logement. Rappel que le loyer est actuellement de 430 Euros et qu'il n'a pas été augmenté depuis plusieurs années.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le loyer à 500 Euros par mois.

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 17 février 2023

Le Maire  
Mickaël MIOMANDRE

Le secrétaire de séance,  
G. PONVIANNE

